

Antibes

## PPR inondations

PPR inondations

Mise à jour le 25/11/2020

### Révision du plan de prévention des risques d'inondation d'Antibes

La commune d'Antibes est couverte par le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) d'Antibes approuvé le 29 décembre 1998.

#### Une révision rendue nécessaire par les inondations d'octobre 2015

Le 3 octobre 2015, la crue de référence, qui a servi à élaborer le PPRI actuellement en vigueur, a été manifestement dépassée sur plusieurs cours d'eau des Alpes-Maritimes, dont ceux situés dans le périmètre du PPRI d'Antibes.

Cet événement impose la révision du PPRI afin d'intégrer cette nouvelle connaissance du risque.

#### L'arrêté de prescription du PPRI fixe les modalités de concertation avec la population

La procédure de révision du PPRI a été officiellement lancée le 5 décembre 2017 par arrêté préfectoral de prescription de la révision du PPRI.

Arrêté de prescription et décision de l'autorité environnementale :

> Prescription et EE PPRI d'Antibes - format : PDF   - 0,66 Mb

Arrêté portant prorogation :

> 2020.09.23 - AP prorogation Ppri - format : PDF   - 0,75 Mb

#### Avancement de la procédure

##### Consultation officielle des personnes publiques associées (PPA) et projet de PPRI

Dans le cadre de la consultation officielle des personnes publiques associées (PPA), le dossier d'enquête publique concernant ce projet de PPR a été porté à leur connaissance le 3 août 2020. Ce dossier mis à la consultation des PPA vaut donc Porter À Connaissance (PAC).

Désormais, il convient de s'y référer pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. Les projets de zonage réglementaire et de règlement notifiés permettent donc de délivrer sous conditions, voire de refuser, les autorisations d'urbanisme, en usant de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme, afin de satisfaire l'obligation de garantir la sécurité publique (application de la règle la plus contraignante entre le PPRI en vigueur et le projet de révision).

> 2020.08.03\_Courrier Mairie\_PAC PPRI d'Antibes - format : PDF   - 0,81 Mb

> Cartouches PPRI ANTIBES - format : PDF   - 0,34 Mb

- Rapport de présentation :

> Rapport de Présentation - format : PDF   - 20,22 Mb

- Zonage réglementaire (plans A, B, C, D, E, F et G) :

> Zonage\_Antibes\_10000eme signé - format : PDF   - 6,23 Mb

> Zonage\_Brague signé - format : PDF   - 5,67 Mb

> Zonage\_Garbero signé - format : PDF   - 3,79 Mb

> Zonage\_Laval\_amont signé - format : PDF   - 7,49 Mb

> Zonage\_Laval\_aval signé - format : PDF   - 8,58 Mb

> Zonage\_Lys\_StHo signé - format : PDF   - 7,50 Mb

> Zonage\_St\_Maymes signé - format : PDF   - 6,71 Mb

- Règlement :

> Règlement - format : PDF   - 13,78 Mb

- Cartes annexes : des phénomènes naturels, des aléas et des enjeux

> Carte Phénomènes Naturels\_Brague et affluents - format : PDF   - 23,96 Mb

> Carte Phénomènes Naturels\_Vallons - format : PDF   - 25,68 Mb

> Carte des Aléas A\_Plan Général - format : PDF   - 7,91 Mb

> Carte des Aléas B\_Plaine de la Brague - format : PDF   - 17,89 Mb

> Carte des Aléas C\_Vallon des Frères Garbéro - format : PDF   - 10,65 Mb

> Carte des Aléas D\_Laval Amont - format : PDF   - 3,83 Mb

> Carte des Aléas E\_Laval Aval - format : PDF   - 4,13 Mb

> Carte des Aléas F\_Vallon du Lys et du St Honorat - format : PDF   - 3,55 Mb

> Carte des Aléas G\_Vallon du Madé et du St-Maymes - format : PDF   - 2,99 Mb

> Carte des Enjeux\_Brague - format : PDF   - 15,05 Mb

> Carte des Enjeux\_Vallons - format : PDF   - 20,69 Mb

#### Réunion publique

Une **réunion publique** de concertation et d'information relative à la révision du plan de prévention des risques d'inondations d'Antibes a eu lieu le 18 septembre 2019 à 18h00 à la salle polyvalente des Espaces du Fort Carré à Antibes.

Document présenté :

> 20190918\_presentation\_reunion\_publique\_PPRI\_Antibes - format : PDF   - 6,99 Mb

Ce projet était soumis à la concertation jusqu'au 11 novembre 2019 inclus. **La phase de concertation est terminée.**

La phase de concertation étant terminée, **les administrés pourront s'exprimer sur le projet de PPR lors de la phase d'enquête publique.**

L'ensemble des courriers et courriels reçus lors de la phase de concertation et les observations inscrites dans le registre de concertation feront l'objet d'une réponse dans le bilan de la concertation qui sera annexé au dossier d'enquête publique.

#### Documents techniques disponibles:

- Étude du fonctionnement du bassin versant :

> Chap1- Analyse fct des BV - format : PDF   - 14,21 Mb

> Annexe1.1\_Visite\_terrain - format : PDF   - 18,52 Mb

> Annexe1.2\_Visite\_terrain - format : PDF   - 16,69 Mb

> Annexe1.3\_Visite\_terrain - format : PDF   - 17,91 Mb

> Annexe1.4\_Visite\_terrain - format : PDF   - 15,21 Mb

> Annexe2\_Carto Phénomènes naturels - BRAGUE - format : PDF   - 18,48 Mb

> Annexe3\_Carto Phénomènes naturels - Vallons ANTIBES - format : PDF   - 20,27 Mb

- Étude sur l'hydrologie :

> **Chap2 - Hydrologie - format : PDF**   - 8,96 Mb

- Rapport de modélisation hydraulique :

> **Chap3- Modelisation - format : PDF**   - 28,72 Mb

> **Chap 3 ANNEXE 1 - format : PDF**   - 20,74 Mb

> **Chap 3 ANNEXE 2 - format : PDF**   - 0,90 Mb

> **Chap 3 ANNEXE 3 Brague - format : PDF**   - 6,48 Mb

> **Chap 3 ANNEXE 3 Vallons\_Antibes - format : PDF**   - 19,97 Mb

[Services de l'Etat](#)  
[Politiques publiques](#)  
[Actualités](#)  
[Publications](#)  
[Démarches administratives](#)  
[Vous êtes](#)  
> [Particulier](#)  
> [Professionnel](#)  
> [Association](#)  
> [Collectivité](#)

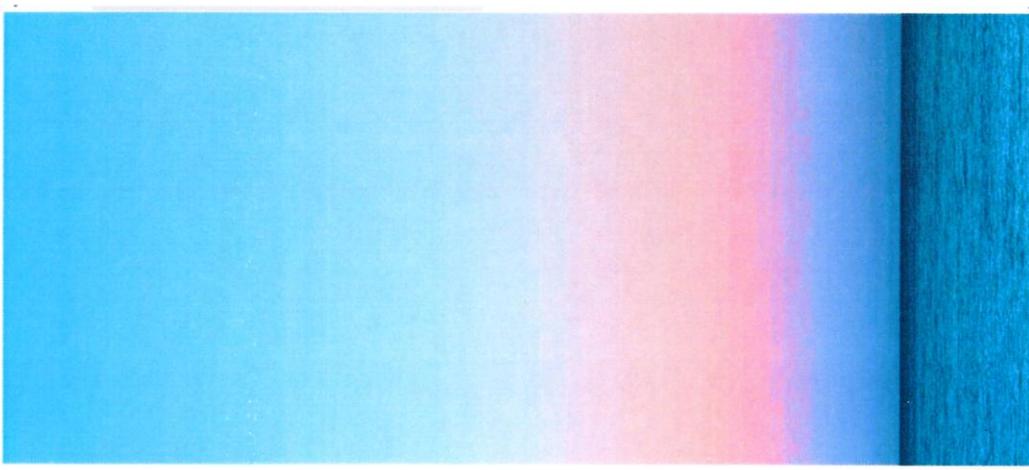
[RSS](#)  
[Plan du site](#)  
[Horaires et coordonnées](#)  
[Liens utiles](#)  
[Réagissez](#)  
[Accessibilité](#)  
[Mentions légales](#)  
[FAQ](#)  
[Contactez-nous](#)  
[Glossaire](#)  
[Information sur les cookies](#)



[APE : Autorisation Préalable d'Exploiter](#)  
[AEE : Avis de l'Autorité Environnementale](#)  
[AOEP : Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques](#)  
[CDAC : Commission Départementale d'Aménagement Commercial](#)  
[DGEAF : Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier](#)  
[ICPE : Installations Classées Pour l'Environnement](#)  
[LSE : Loi Sur l'Eau](#)  
[RAA : Recueil des actes administratifs](#)  
[RGAA : Référentiel Général d'Accessibilité](#)  
[IAL : Information acquéreur locataire](#)  
[Termes et mœurs](#)

Tous droits réservés SIG/DILA  
République Française ©  
2011-2012





# Environnement

Environnement : Prévention, informations et réglementations : Révision PPRI

## Révision du PPRI

La commune d'Antibes Juan-les-Pins est actuellement couverte par un Plan de Prévention des Risques d'inondations (PPRI) approuvé le 29 décembre 1998. Les inondations du 03 octobre 2015 ont remis en cause l'alaé de référence de ce plan, sa révision s'avère par conséquent incontournable.

Ainsi, conformément à l'article R562-2 du Code de l'environnement, le Préfet a prescrit la révision du PPRI par arrêté en date du 05 décembre 2017. Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) sont donc chargés de procéder à cette révision qui touchera l'ensemble du territoire de la commune.

Puisque dans un tel contexte il est nécessaire d'informer la population sur les risques auxquels elle est exposée, une concertation est organisée par la DDTM.

Un registre de concertation, dans lequel des observations peuvent être consignées, est mis à disposition du public aux heures d'ouverture de l'accueil de la Direction Urbanisme située au 3e étage du bâtiment Orange Bleu, 11 boulevard Chancel.

Durant cette phase d'élaboration, le service instructeur peut être contacté :

- soit par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :  
Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes  
Pôle risques naturels et technologiques au centre administratif départemental des Alpes-Maritimes  
147 boulevard du Mercantour  
06286 Nice Cedex 3
- soit par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante : [ddtm-concertation-ppri@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:ddtm-concertation-ppri@alpes-maritimes.gouv.fr)

De plus, un dossier d'avancement de la procédure régulièrement mis à jour sera consultable sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels-et-technologiques>

Arrêté préfectoral portant prescription de la révision des risques naturels prévisibles d'inondations

## Lancement du Pôle Métropolitain de l'ouest du département

Le nouveau Pôle Métropolitain regroupe quatre territoires de l'Ouest du département à savoir les communautés d'Agglomération de Sophia-Antipolis, de Cannes Pays de Lérins, du Pays de Grasse et la Communauté de Communes Alpes

d'Azur. Cette nouvelle entité compte 86 communes et environ 450000 habitants. "Nous nous sommes réunis pour réaliser des projets communs avec l'objectif de répondre au mieux aux besoins de nos concitoyens tout en faisant des économies. Nous aug-

mentons notre efficacité sans que cela coûte au contribuable. C'est une instance à coût zéro, sans rémunération supplémentaire pour les élus" expliquait Jean Leonetti lors de la présentation du Pôle Métropolitain à Anthéa entouré de David Lisnard, Jérôme Viaud et Charles-Ange Ginesy.



De gauche à droite, Charles-Ange Ginesy, David Lisnard, Jean Leonetti et Jérôme Viaud

### "EFFICACITÉ MAXIMALE POUR UN COÛT MINIMUM"

Les premiers projets communs ont été présentés : création d'un pass culture pour les jeunes, harmonisation des transports, campagne sur le tri sélectif, etc. Comme cela a déjà été réalisé pour l'installation d'un réseau unique de bornes électriques pour recharger les véhicules, les actions peuvent être menées sous la forme de groupement de commandes et donc représenter une économie pour les différentes agglomérations. "Une action concrète sera menée chaque trimestre" annonce Jean Leonetti.

Le Pôle Métropolitain, dont le siège est installé à Grasse, est doté d'une présidence tournante entre Antibes, Cannes et Grasse. David Lisnard, maire de Cannes, est le premier président.

## PPR Inondation : un nouveau registre à votre disposition

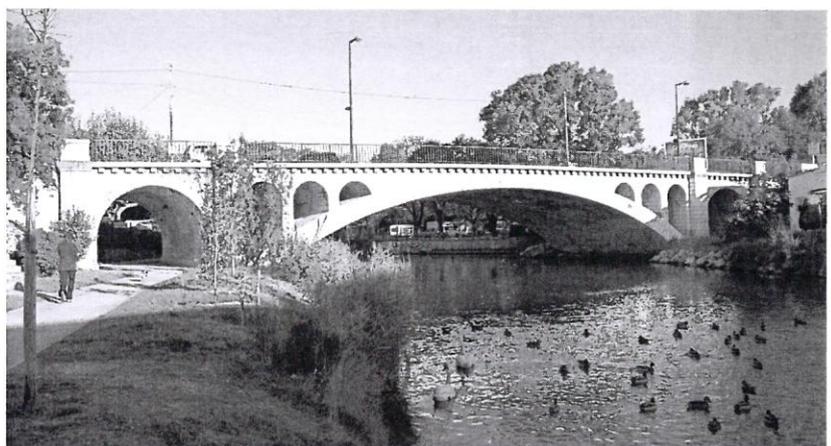
Suite aux inondations du 3 octobre 2015, une révision du Plan de Prévention du Risque Inondation couvrant la commune d'Antibes depuis 1998 est engagée par les services de l'État. Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) sont donc chargés de procéder à cette révision qui touchera l'ensemble du territoire de la commune.

Dans un tel contexte il est nécessaire d'informer la population sur les risques auxquels elle est exposée, une concertation est donc organisée par la DDTM.

Un registre de concertation est mis à disposition du public aux heures d'ouverture de l'accueil de la Direction Urbanisme située au 3e étage du bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel. Vous pouvez y formuler vos observations.

Vous pouvez également si nécessaire contacter et interroger le service instructeur pendant toute la phase d'élaboration.

- soit par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante:



Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, Pôle risques naturels et technologiques au centre administratif départemental des Alpes-Maritimes, 147 boulevard du Mercantour, 06286 Nice Cedex 3

- soit par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante : [ddtm-concertation-ppr@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:ddtm-concertation-ppr@alpes-maritimes.gouv.fr)

times.gouv.fr

De plus, un dossier d'avancement de la procédure sera consultable sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante :

[ALPES-MARITIMES.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/ENVIRONNEMENT-RISQUES-NATURELS-ET-TECHNOLOGIQUES/LES-RISQUES-NATURELS-ET-TECHNOLOGIQUES](http://ALPES-MARITIMES.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/ENVIRONNEMENT-RISQUES-NATURELS-ET-TECHNOLOGIQUES/LES-RISQUES-NATURELS-ET-TECHNOLOGIQUES)